

**Semaine de la création et de la reprise d'entreprise :
un événement dédié à l'entrepreneuriat et au retour à l'emploi**

Du 1^{er} au 5 octobre 2018 : une semaine pour faire émerger des idées et lancer des projets

Alors que l'engouement en faveur de la création d'entreprise se confirme d'année en année, avec plus de 590 000 entreprises créées en France en 2017 (+7% par rapport à 2016) dont 240 000 sont des micro-entreprises¹, Pôle emploi organise du 1er au 5 octobre la semaine nationale de la création et de la reprise d'entreprise.

Lors de cette opération déployée dans toute la France, Pôle emploi et ses partenaires (le réseau BGE, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Initiative France, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'Agence France Entrepreneur) proposent des services gratuits pour soutenir les porteurs de projets entrepreneuriaux à toutes les étapes de leurs démarches, depuis l'identification du projet professionnel et des compétences requises jusqu'à la recherche de financements, en passant par l'aide au choix du statut juridique et l'élaboration du business plan.

Des initiatives dans les agences Pôle emploi et des webconférences en direct sur YouTube

Parmi les temps forts figurent l'organisation ou la participation de Pôle emploi au salon Solutions pour Mon Entreprise (SME) et la diffusion sur la chaîne YouTube de Pôle emploi de conférences en ligne consacrées à la création, la reprise d'entreprise et la franchise. En parallèle, l'Agence France Entrepreneur, Pôle emploi et la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur publieront les résultats annuels de l'Indice entrepreneurial français, un indicateur permettant de mesurer la dynamique entrepreneuriale de notre pays (culture entrepreneuriale, démarches de création d'entreprise, etc.) sur la base d'une enquête menée à l'échelle nationale.

Durant la manifestation, les demandeurs d'emploi pourront s'informer sur la prestation Activ'Créa proposée par Pôle emploi, qui leur permet d'évaluer la pertinence d'un parcours de création d'entreprise en fonction de leur projet. Les personnes souhaitant obtenir des informations sur la création et la reprise d'entreprise disposent par ailleurs d'un espace d'information spécifique sur emploi-store.fr, la plateforme de services numériques de Pôle emploi.

¹ INSEE - Les créations d'entreprises en 2017

Etude Pôle emploi : la création d'entreprise est une solution viable pour un retour à l'emploi pérenne

Dans une nouvelle étude publiée lors de la semaine de la création et de la reprise d'entreprise, Pôle emploi dresse un constat positif sur la pérennité des entreprises créées par les demandeurs d'emploi en 2015². Trois ans après le lancement de leur projet, neuf demandeurs d'emploi sur dix ont vu celui-ci aboutir et trois entreprises créées sur quatre sont toujours en activité.

Pôle emploi soutient les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise. La moitié d'entre eux a bénéficié d'aides financières, qui dans près des trois quarts des cas (72,1 %) ont été dispensées par l'établissement. Par ailleurs, 44% ont bénéficié d'accompagnements spécifiques.

Autre enseignement : un créateur d'entreprise sur cinq a embauché un ou plusieurs salariés. Au total chaque créateur d'entreprise a créé en moyenne 1,8 emploi sur trois ans.

Découvrez l'ensemble des événements organisés durant la semaine de la création et de la reprise d'entreprise sur : <https://www.pole-emploi.fr/actualites/semaine-creation-entreprise-@/index.jspz?id=555187>

Contact presse :

Léo Le Bourhis : 01 40 30 66 69 - leo.le-bourhis@pole-emploi.fr

² Etude Eclairages & Synthèses d'octobre 2018 – Les entreprises créées par les demandeurs d'emploi résistent au temps et consolident leur activité